LA DOUMA
ET
LE GOUVERNEMENT

Le conflit est déclaré

DÉCLARATION DE M. GOREMYKINE

A la séance de samedi, M. Goremykine, président du Conseil des ministres de Russie, a lu à la tribune de la Douma et en présence des ministres, la déclaration qui suit. C'est la réponse du gouvernement à l'adresse de la Douma :

Le gouvernement déclare vouloir donner pour base à ses actes une légalité rigoureuse. Il ajoute qu'après avoir pris connaissance de l'Adresse envoyée par la Douma à l'empereur, qui la lui a transmise, il est pleinement disposé à aider sans restriction la Douma à étudier les questions soulevées par elle, dans la mesure où ces questions en sortent pas du cadre de l'initiative en matière législative qui lui a été attribuée.

Le régime électoral

Le gouvernement apportera également son aide dans la question de la modification du régime électoral, bien qu'à son avis cette question ne doive pas faire l'objet d'une discussion immédiate, puisque la Douma en fait qui commencer ses travaux et n'a pu encore, par conséquent, se rendre compte s'il est besoin d'une pareille modification.

Les réformes sociales

Le Conseil des ministres se montre d'une circonspection particulière, au sujet d'une autre question soulevée par la Douma, à savoir l'urgence qu'il y a à satisfaire les besoins de la population agricole, à mettre les paysans sur un pied d'égalité avec les autres classes sociales, à satisfaire les besoins soulevés par la question ouvrière, à élaborer une loi sur l'enseignement primaire obligatoire, à imposer les classes fortunées, à réorganiser l'administration provinciale et l'administration autonome, en tenant compte des caractères particuliers des provinces frontières.

La liberté et ses abus

Le Conseil des ministres n'attribue pas une moindre importance au projet relatif à l'inviolabilité des personnes, à la liberté de conscience, de réunion, d'association et à la liberté de la presse; mais il considère comme nécessaire, dans l'élaboration de la loi de ce genre, de garantir à l'administration des moyens efficaces permettant au gouvernement d'empêcher qu'il ne soit fait abus des libertés accordées ou d'arrêter l'effet de ces abus.

Inviolabilité de la propriété

Quant à la solution de la question agraire, le Conseil des ministres considère comme son devoir de déclarer absolument inadmissible, à son avis, la solution proposée, à savoir la distribution des apanages, des biens des monastères et des églises, et l'expropriation par contrainte de la propriété foncière privée, de laquelle font partie aussi les biens fonciers non collectifs des paysans.

Le gouvernement ne peut pas enlever aux gens le droit de posséder et attribuer à d'autres ce même droit. Il ne saurait, d'ailleurs, d'une façon générale, contester aux particuliers le droit de posséder. L'inviolabilité de la propriété existe dans le monde entier et dans toutes ses phases du développement de la société civile, la base de la prospérité nationale et le soutien de la vie publique. Etant donnés les moyens dont l'Etat dispose et la large application qui peut être faite des mesures législatives, la question agraire est certainement susceptible de recevoir une heureuse solution sans que l'on anémie les forces vives de la nation.

Pas de modification des lois fondamentales de l'empire

Les autres lois mentionnées par la Douma se rapportent à la responsabilité des ministres et à la suppression du Conseil de l'empire.

Le Conseil des ministres ne croit pas devoir arrêter à ces propositions parce qu'elles équivaudraient à une modification radicale des lois fondamentales qui ne sont pas soumises à l'examen de la Douma.

L'armée et la flotte

En ce qui concerne enfin la sollicitude de la Douma pour la consolidation de la justice et le droit dans l'armée et la flotte, le gouvernement déclare que dans l'armée ces bases sont vénérables et que, en ce moment, l'auguste chef de l'armée s'occupe d'améliorer la situation matérielle des soldats et de trouver les ressources les plus propres à réaliser largement cette amélioration.

Les lois d'exception

Passant à la demande d'abrogation des lois d'exception et d'éloignement des fonctionnaires coupables d'actes arbitraires, le Conseil des ministres estime que cette question est absolument du ressort de l'administration de l'Etat, au sujet de laquelle la Douma n'a que le droit d'interpellation. En outre, le gouvernement se préoccupe tout spécialement du faire naître dans les mœurs le respect absolu de la légalité, et il ne manquera pas à veiller à ce que les procédés de ses fonctionnaires soient constamment animés du même esprit.

Le gouvernement reconnaît également que les lois d'exception ne sauraient assurer le maintien de l'ordre dans les cas extraordinaires. Aussi, les ministres travaillent-ils à l'élaboration de mesures moins imparfaites. Si on a eu recours, ces derniers temps, dans beaucoup de provinces, à des lois d'exception, en dépit de leur insuffisance, cela provient également de la persistance des meurtres et des actes de violence qui étaient alors commis.

Conscient de la responsabilité qu'il assume devant le pays, le Conseil des ministres déclare que, tant que les troubles dureront, tant que le gouvernement ne disposera pas du moyens efficaces créés par des lois nouvelles et lui permettant de combattre l'illégalité, il maintiendra l'ordre à l'aide des moyens légaux actuellement existants.

Pas d'amnistie

Relativement à la question de l'amnistie, M. Goremykine expose que la grâce du personnes condamnées par un tribunal, quelle que soit la nature des délits commis par elles, constitue une prérogative du souverain. Le Conseil des ministres est d'avis, pour sa part, que ce ne serait pas rendre service à la société par d'amnistier, malgré la continuation des troubles, les personnes qui ont participé à des meurtres ou à des actes de violence.

En ce qui concerne les personnes privées de leur liberté par mesure administrative, le Conseil des ministres a donné des instructions pour qu'on mette en liberté toutes celles qui ne menacent pas la sécurité publique.

Les projets du gouvernement

Indépendamment des conditions présentées dans l'Adresse, le Conseil des ministres juge nécessaire d'esquisser maintenant dans leurs lignes générales ses intentions dans le domaine de la législation.

Pour l'agriculture

La Russie ne peut être dans une situation de bien-être tant que la prospérité de l'agriculture n'est pas assurée. La question des paysans apparaît donc pour le moment la plus importante du toutes, et le Conseil des ministres reconnaît la nécessité de la résoudre avec le plus grand soin et la plus grande prudence.

L'ordre spécial des paysans profitera en commun avec les autres ordres de l'activité législative en ce qui concerne le droit civil, l'administration et la justice.

Toutes les limitations de droit du propriété sur des portions de terre doivent aussi être abolies. En même temps des mesures devront être prises pour l'amélioration des propriétés paysannes et l'agrandissement des terrains de culture des paysans pauvres en terres, au moyen de banques agraires paysannes. Le développement de la transmigration des paysans est une des grandes préoccupations du Conseil des ministres.

Pour l'enseignement

Le gouvernement reconnaît qu'on ne peut plus remettre la tâche du relever le niveau intellectuel et moral des masses et préparo, conformément aux vœux de la Douma, des projets de loi sur l'instruction élémentaire universelle. Il proposera, en outre, à la Douma un projet de réforme des écoles secondaires et de l'enseignement supérieur.

Réformes administratives et judiciaires

Les réformes annoncées par le tsar ne peuvent être réalisées tant que la légalité et le droit ne seront pas acclimatés dans le pays.

Le Conseil des ministres place en première ligne la question de la création de tribunaux locaux sur la base d'une procédure simplifiée. Le Conseil des ministres apportera aussi à la Douma un projet de loi sur la responsabilité des fonctionnaires.

Ces projets ont été conçus d'après le point de vue que la conscience de l'inviolabilité de la loi ne peut s'implanter dans la population que lorsque celle-ci sera convaincue que même les détenteurs de la puissance gouvernementale ne peuvent enfreindre les lois.

Les intentions du pouvoir exécutif

M. Goremykine annonce le dépôt de projets de loi touchant : l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les successions, la revision de quelques contributions indirectes, et les règlements des passeports.

Le gouvernement fait ressortir, à la fin de sa déclaration, qu'il est intimement persuadé que la solidité de l'Etat vis-à-vis de l'extérieur et sa puissance à l'intérieur ont pour base l'activité légale, mais ferme, du pouvoir exécutif. Le gouvernement a l'intention de déployer cette activité sans fléchir, dans la conscience de sa responsabilité devant le trône et devant le pays.

Le Conseil des ministres nourrit la conviction que la Douma, reconnaissant que le développement prospère et pacifique de l'Etat dépend d'une combinaison sensée de la liberté et de l'ordre, contribuera par un travail calme et fécond à faire pénétrer dans toutes les couches de la population l'apaisement dont le pays a si grand besoin.

DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

La déclaration du gouvernement est immédiatement distribuée aux députés, au milieu de l'animation générale.

M. Nabokoff prend la parole :

Il exprime son désappointement; car on avait assuré que la démission du comte Witte signifiait l'entrée du nouveau ministère dans la voie constitutionnelle. Hélas! c'était une erreur. La question principale, celle de l'amnistie, qui émeut la nation entière, est résolue absolument négativement.

La déclaration du ministère est un défi manifeste au pays, qui est agité non par la révolution, mais par la politique des demi-concessions du gouvernement.

M. Rodicheff monte à la tribune. Sa voix est vibrante, ses gestes expressifs. Se tournant vers les ministres, il dit :

La vieille politique de violences et l'état de guerre engendrent des crimes; la pacification est ainsi irréalisable. Le gouvernement divise toujours le pays.

L'orateur railie l'attitude du ministère envers les paysans. La tutelle primitive est remplacée par des soins seulement spéciaux. (Applaudissements nourris sur les bancs des paysans).

M. Rodicheff passe aux questions de droit dont la solution appartient au peuple et non au pouvoir exécutif qui doit se soumettre au pouvoir législatif. Quoique la responsabilité des ministres ait été établie, la Douma espérait que la conscience de la nécessité d'une telle responsabilité se serait imprégnée dans l'esprit du gouvernement. Un gouvernement qui n'a pas cette conscience doit céder la place à un nouveau ministère.

L'animation est profonde après le discours de M. Rodicheff.

Un représentant du groupe paysan du travail, M. Anikine, monte à la tribune. La salle prête avidement l'oreille.

L'orateur détache les points spéciaux de la déclaration relatifs aux paysans. Il rappelle que les électeurs ont envoyé des députés pour demander la terre et la liberté. Le ministère refuse l'une et l'autre. Il insulte l'assemblée en voulant lui faire la leçon. M. Anikine réclame la démission du ministère qui doit céder la place aux représentants de la nation.

M. Lednitzky, avocat polonais, lui succède.

Paraphrasant la phrase du discours du Trône à l'Adresse de l'assemblée, « qui est composée des meilleurs hommes de la Russie », il rappelle toutes les attentes et toutes les espérances qui avaient surgi depuis la démission de M. Witte.

Il rappelle que pas un mot de la déclaration n'a fait allusion aux droits des nationalités de l'empire, et que cette salle veut marcher la main dans la main avec toute la nation russe.

L'orateur conclut, comme le précédent, à la nécessité de la démission du gouvernement qui a outragé la Douma en lui assignant des limites arbitraires.

M. Aladyne, député paysan, prononce un discours véhément.

Il prédit la révolution imminente dans des mares de sang. (Bruits et applaudissements.) M. Aladyne réclame la liberté de la parole jusqu'à présent tant opprimée en Russie. On le laisse continuer. L'orateur affirme que seuls les représentants de la nation peuvent être les interprètes naturels entre le pays et le pouvoir suprême.

D'un côté, il y a une force immense prête à appuyer la Douma par tous les moyens possibles; de l'autre côté, il y a des orateurs. L'orateur s'étonne de l'audace du ministère qui ose paraître devant la Douma, en prétendant l'instruire. Je dirais mieux, ajoute-t-il, je pourrais employer un autre mot qu' « audace », car ce terme est trop faible...

M. Aladyne conclut que la situation est sérieuse. Nous voulons que le banc des ministres soit occupé par des gens de nos bancs.

M. Kokoschkine, député de Moscou, demande l'amnistie à tout prix, puis, se tournant vers le banc des ministres, il adresse à ceux-ci un appel en vue de démissionner.

Toute la Douma, moins sept députés, vote par assis et levé le passage à l'ordre du jour, en demandant la démission immédiate du ministère actuel et son remplacement par un Cabinet choisi parmi les hommes jouissant de la confiance de la majorité de la Douma.

La séance est levée à 7 heures. La prochaine séance est fixée à lundi 2 heures.

AVENIR INQUIÉTANT

L'impression universelle est que le conflit qui s'élève entre le gouvernement russe et la Douma est de la plus haute gravité. Le mot de révolution est prononcé partout, et il semble bien qu'il n'y ait aucune exagération à dire que le tsar s'est engagé dans la voie la plus funeste.

Nous avons dès longtemps regretté ici ses irrésolutions et ses opinions successives qui le faisaient aller d'un ministère réactionnaire à un Witte et d'un Witte à un nouveau ministère opposé aux réformes. Aujourd'hui, par la bouche de M. Goremykine, il refuse à la Douma les droits qu'un Parlement doit nécessairement posséder, et retire d'une main au peuple ce qu'il lui donne de l'autre. Il n'évitera pas par cette attitude intransigeante et illogique les excès d'une assemblée qui, ayant derrière elle la nation, s'entêtera dans ses prétentions. Il eût été déjà très difficile de réduire celles-ci en faisant les concessions nécessaires. L'avenir est noir pour le tsar et pour la Russie.

M. MOUROMTSEFF ET LE TSAR

On s'étonne que M. Mouromtseff n'ait pas assisté à l'anniversaire du couronnement du tsar. Il y a une bonne raison à cette abstention : M. Mouromtseff n'a pas été invité à Péterhoff.

Depuis samedi, les relations entre la couronne et la Douma sont rompues.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

CONFLIT AU REICHSTAG

Un vrai conflit s'est élevé entre le gouvernement et le Reichsteg. Celui-ci a confirmé le vote de la Commission du budget; il a repoussé le chemin de fer stratégique dans le Sud-Ouest africain, et il a manifesté l'intention très nette d'abandonner le sud de la colonie allemande.

Un discours brutal du colonel von Deimling a indisposé l'assemblée et a déterminé son vote. Elle a tout refusé successivement.

D'abord elle a rayé les 10 millions d'indemnité que demandait le gouvernement allemand pour les colons allemands de l'Afrique du Sud-Ouest.

Puis le ministère des Colonies lui-même est tombé sous ses coups, et les crédits demandés pour le poste nouveau de secrétaire d'Etat aux colonies ont été refusés.

LA CRISE MINISTÉRIELLE EN ITALIE

Un décret royal, paru hier soir, charge officiellement M. Giolitti de former le nouveau Cabinet.

Voici les derniers renseignements au sujet de l'attribution des portefeuilles :

MM. Giolitti, présidence du Conseil et Intérieur; Tittoni, Affaires étrangères; Gallo, Justice; Gianturco, Travaux publics; Cocco-Ortu, Finances; Malorana, Trésor; Mirabello, Marine.

PETITES DÉPÊCHES

— Dans le Luxembourg, on célèbre en plusieurs villes le 300e anniversaire de Pierre Corneille.

— Les obsèques d'Ibsen ont été reculées jusqu'au 1er juin. Le roi Haakon y assistera.

— Le prince Louis-Napoléon est rentré dimanche à Saint-Pétersbourg, venant du l'étranger.

— Le duc d'Orléans est arrivé dimanche matin à Bruxelles. Après son séjour à Bruxelles le duc se rendra à Ostende.

— Dans une proclamation datée du 25 mai, le président Castro annonce qu'il se retire définitivement de la vie publique.

— De nombreuses réunions politiques ont eu lieu hier dans tout le Danemark, en vue des élections générales au Folkesthing, qui auront lieu mardi et décideront du sort du ministère actuel.

— Une dépêche de Tanger à l'agence l'Exchange Telegraph, annonce qu'un Français nommé Charbonier, qui était employé à la Banque, a été trouvé mort.

Il a été assassiné, croit-on, tout près de la maison de M. Harris.

— Le bruit court à Stockholm que M. Lindman aurait réussi à former son Cabinet, dont les membres ne prêteront serment qu'après la fermeture du Riksdag, lundi prochain.

— L'anniversaire de la bataille navale de Tsoushima a été célébré hier à Tokio, en présence du prince héritier.

— L'amiral Togo, le général Karoki et le marquis Ito feront prochainement une tournée d'inspection en Mandchourie.

— Une bombe a été lancée hier contre le gouverneur général du Caucase qui se trouvait en voiture avec le chef de la police. Ni le gouverneur général, ni le chef de la police n'ont été blessés, mais un cosaque a été tué.

— Le correspondant du *Times* à Fez télégraphie, le 21, que le maghzen organise une expédition contre les tribus à l'est de Fez.

— Le secrétaire du prince Jaime de Bourbon a été arrêté à Barcelone.

On ignore le motif de son arrestation.

LES RÉUNIONS DE DIMANCHE

A. L. P.

Nièvre. — Sans s'attarder un instant à ergoter sur le résultat des élections, le Comité départemental de l'*Action libérale* de la Nièvre avait organisé dimanche une grande réunion à Château-Chinon dans la salle de la musique. M. de Courtois, avocat à la Cour d'appel de Paris, y a pris la parole. Au issue de la réunion, un Comité, à la tête duquel sont placés MM. Lacharme et Jerry, conseillers municipaux de Château-Chinon, a été constitué.

LIGUE PATRIOTIQUE

Loire. — Dimanche, la Ligue patriotique des Françaises donnait à Roanne sa première réunion annuelle pour célébrer l'anniversaire de la fondation du Comité. Un millier d'adhérentes étaient présentes. Mme Duvergier, présidente, a fait connaître le travail de l'année, et M. Lenail, dans un vibrant discours, exposa notre situation, la comparant à une éclipse, non à une défaite, et adjurant les femmes de défendre leurs foyers et le foi de leurs enfants.

Indre. — Le 27 mai, brillante réunion de la Ligue patriotique des Françaises, à Châteauroux, sous la présidence de Mme la vicomtesse de Velard pour entendre un vibrant discours de M. Bourgeois, qui a démontré les dangers de la loi de séparation au point de vue économique, familial et religieux.

JEUNESSE CATHOLIQUE

Loir-et-Cher. — Dimanche, 27 mai, a eu lieu, à Blois, salle Robard, sous les auspices de la Jeunesse catholique de cette ville, une conférence de M. l'abbé Coubé sur « les devoirs des catholiques au temps présent ». 600 personnes y assistaient. L'orateur était présenté par M. le vicomte de Montrichard, président de l'A. C. J. F. M. l'abbé Roux, curé-archiprêtre de la cathédrale, a terminé en remerciant chaleureusement le conférencier.

LES ŒUVRES
ENTRE LES MAINS DES SECTAIRES

Chantelle (Allier) possède un hôpital cantonal, fondé il y a cinquante-quatre ans par M. l'abbé Boudant, curé de la paroisse, et M. le Dr Mignot.

Les Filles de la Charité le desservent avec leur dévouement habituel. Des fondations magnifiques y furent faites, notamment celle de Mme la vicomtesse de Rambourg, qui assure à elle seule l'avenir de l'hospice. La condition est le maintien des Sœurs à perpétuité et la célébration de 52 messes de fondation. L'intention des fondateurs fut d'assurer aux malades du canton le bien-être, matériel sans doute, mais avant tout les secours spirituels de la religion.

Or, depuis deux ans, nous apprend le *Courrier de l'Allier*, l'hôpital est aux mains de sectaires qui ont peu à peu écarté de la Commission administrative les membres d'autrefois, y compris le fondateur lui-même, M. le Dr Mignot.

Seuls, le maire de Chantelle, président de la Commission, et deux autres membres nommés par le Conseil municipal, sont restés comme représentant des idées de tolérance et de liberté. Les quatre autres se sont installés en maîtres dans l'établissement, frappent d'estoc et de taille et prétendent enlever à l'œuvre tout caractère religieux; leur obstruction est devenue telle que la minorité a dû renoncer à assister aux séances.

Cette majorité de sectaires vient de proscrire de l'établissement tout emblème religieux, en dehors de la chapelle et du logement particulier des religieuses; les ministres du culte ne pourront avoir accès auprès des malades qui réclameraient leur assistance qu'avec autorisation spéciale donnée par l'administration.

Ces décisions sont complétées par une prescription portant que *tous les enterrements seront civils*. Ne pourront avoir des obsèques religieuses que les personnes ne ayant formellement fait la demande à l'administration.

Voilà, quand il s'agit des déshérités de la vie, comment les volontés des fondateurs d'œuvres charitables sont respectées.

ÇA & LA

Morts d'hier

Mme d'Arboie de Jubainville, femme du membre de l'Institut et fille de l'ancien garde du corps du roi Louis XVIII. — Le comte Arthur de Pina de Saint-Didier, ancien ministre plénipotentiaire, 76 ans, à Paris. — A Flavigny (Meurthe-et-Moselle), M. Nicolas Lefèvre, 85 ans, un des derniers survivants de la conquête des Iles Marquises.

La rosière de Salency

Hier dimanche a eu lieu à Salency, près Noyon, la cérémonie du couronnement de la rosière, dont l'institution remonte à saint Médard, témoin, à Paris, en l'église de ce nom, le tableau représentant le saint en habits pontificaux déposant la couronne de roses sur la tête de sa sœur que le peuple assemblé avait acclamée première rosière de Salency.

L'élue de cette année est Mlle Marie Cavé.

ÉCHOS DE PARTOUT

Sont nommés directeurs des Postes et Télégraphes : à Toulouse, M. Dumestre, directeur à Agen; à Agen, M. Charvilhat, directeur à Digne; à Avignon, M. Ruff, directeur à Ajaccio; à Digne, M. Loiseau, inspecteur à Auxerre; à Poitiers, M. Sirdey, inspecteur à Châlons-sur-Marne; à Ajaccio, M. Pujol, inspecteur à Bordeaux.

Dimanche, à Aix-en-Provence, la municipalité a inauguré dans la bibliothèque Méjanes, le buste d'Emile Zola, en présence de sa veuve.

Cinquante pompiers anglais, se rendant à l'Exposition de Milan, sous la conduite du colonel Fox, sont arrivés, hier, à Paris.

A Nîmes, une corrida a été donnée hier sous le patronage et au profit de la Caisse de l'association de la presse nîmoise. Elle avait attiré environ 18 000 spectateurs. Six taureaux ont été estoqués.

Les délégués de la Protection mutuelle des employés et ouvriers des chemins de fer français et des colonies ont été reçus, hier, à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Les groupes royalistes de Lyon ont fêté, hier, la Saint-Philippe.

Après une messe en musique à l'église Saint-Pierre, un banquet a eu lieu auquel assistaient 500 convives environ.

Le président de la République a reçu le prince André de Grèce.

L'Association générale des étudiants de Paris a offert un banquet de 300 couverts à M. Loubet. L'ancien président a prononcé un discours.

Dimanche a eu lieu, à Châtillon-sur-Chalaronne, le Congrès annuel des 152 Sociétés mutualistes composant l'Union de l'Ain.

M. Louis-Emile d'Arc, 51 ans, négociant à Avesnes, qui allait descendre de la famille de Jeanne d'Arc, vient de mourir, laissant une veuve et quatre enfants.

M. de Selves, préfet de la Seine, a inaugure dimanche les nouveaux bassins filtrant du Nanterre.

LE MONUMENT LAMY

La cérémonie d'inauguration du monument Lamy a eu lieu dimanche, à 3 heures de l'après-midi, par un temps splendide et au milieu d'une affluence considérable.

Des discours ont été successivement prononcés par MM. Mesple, Joave, le général Ménestrel et Jonnart. Puis M. Garnier a lu une *Ode au commandant Lamy*, du poète Hartman. Ensuite a commencé, devant la tribune officielle, la superbe défilé des troupes, massée en tête. Les survivants de la mission Lamy formaient la haie. La foule a applaudi longuement les anciens tirailleurs, tous décorés, dont l'allure crâne a fait impression.

Lorsque le défilé a pris fin, les invités officiels se sont rendus dans le grand salon de l'hôtel Excelsior, où un champagne d'honneur a été servi. Quelques paroles ont encore été prononcées par MM. Mesple, Paysant, et Jonnart, qui ont remercié le Comité de sa généreuse initiative.

Son point faible
« L'estomac »

Un employé de commerce guéri de ses maux d'estomac par les Pilules Pink

M. Ch. Robin, 2, place Sainte-Croix, à Angers (Maine-et-Loire), complètement satisfait des résultats que lui ont donnés les pilules Pink, a écrit à M. Gablia la lettre de remerciements suivante :

« Je tiens à vous adresser toute ma gratitude pour la complète guérison que je viens d'obtenir, grâce à votre précieux médicament. Je suis employé dans une maison de chaussures de la place, et mon estomac m'a tant fait souffrir que j'ai dû cesser mes occupations. Mon estomac me faisait souffrir depuis longtemps, et j'en étais arrivé au point qu'il m'était presque impossible de manger. Ma maladie d'estomac s'est compliquée d'une jaunisse et j'ai été forcé de quitter ma place et de rentrer dans ma famille. Pendant mon séjour chez mes parents un ami est venu me visiter et m'a vivement engagé à prendre les pilules Pink, ajoutant que sans voir été aussi gravement atteint que

M. Charles Robin

moi il avait lui-même beaucoup souffert de maux d'estomac et que les pilules Pink lui avaient fait le plus grand bien. Je me suis donc mis à suivre le traitement des pilules Pink et je n'ai pas tardé à ressentir une amélioration sensible. L'appétit m'est revenu et j'ai bientôt pu manger normalement et bien digérer. J'ai repris des forces, et complètement rétabli j'ai pu reprendre mes occupations. »

Pendant la période des chaleurs, le nombre des personnes qui souffrent de l'estomac est très grand. Souffrir de l'estomac pendant l'époque des chaleurs est plus dangereux qu'à n'importe quelle autre époque de l'année. A la fatigue occasionnée par les hautes températures s'ajoute l'affaiblissement causé par les mauvaises digestions, puis vient la dysenterie. C'est alors l'épuisement complet.

Si votre estomac est faible, si vous avez du le peine à digérer, il faut fortifier et pour ainsi dire remettre son état votre estomac. Un essai des pilules Pink vous donnera entière satisfaction. Vous ne tarderez pas à manger mieux, à dormir mieux et à vous porter mieux. Les pilules Pink guériront d'une façon absolue la faiblesse de votre estomac, et cette guérison sera durable. Suivez les conseils que nous donnons sur la manière de manger et prenez après chaque repas une pilule Pink. Ces pilules donnent aux malheureuses victimes de la dyspepsie le bien-être et la tranquillité.

Les pilules Pink sont également bonnes contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, les douleurs, les névralgies.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt pharmacie Gablia, 25, rue Ballu, Paris. Trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes franco.

LE PENSIONNAT DES LAZARISTES
A LYON

Les journaux de Lyon ont publié toutes sortes d'inexactitudes au sujet de la surenchère dont vient d'être l'objet le bel immeuble occupé naguère par les Lazaristes, dans la montée Saint-Barthélemy. Ils ont prétendu que le surenchérisseur était un Parisien qui se proposait de traiter avec les hospices civils de Lyon, désireuses de transporter l'hôpital de la Charité dans un site plus salubre.

Tout cela n'est que de la fantaisie. C'est la Société anonyme de l'enseignement libre, propriétaire du pensionnat des Lazaristes, qui est restée adjudicataire des immeubles de la montée Saint-Barthélemy sur la dernière surenchère qui a eu lieu. Le pensionnat continuera à fonctionner comme par le passé.

INAUGURATION DU SANCTUAIRE DE NOTRE-DAME DE LA PAIX
A BEAUCHÊNE (ORNE)

Des grandes solennités auront lieu vendredi 1er juin à Beauchêne, où la bénédiction et la prise de possession du parvis construite du nouveau sanctuaire coïncideront avec la fête annuelle de Notre-Dame de la Paix, l'adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement et la plantation solennelle du grande croix de Jérusalem rapportée par le dernier Pèlerinage de Pénitence.

Comme les autres années, on recommande aux catholiques français de faire le pèlerinage spirituel, c'est-à-dire de s'unir de cœur, par la prière, l'assistance à la messe et toutes œuvres de piété, aux pèlerins affectifs.

Les recommandations aux prières et toutes demandes devront être adressées avant le 31 mai à M. l'abbé Boisesy, curé de Beauchêne (Orne).

LES ANCIENS A JUILLY

Hier avait lieu, à Juilly, le 77e banquet de l'association amicale des anciens élèves. La présidence en avait été offerte à M. André Marochetti, chef d'escadron en retraite, ancien conseiller général de la Nièvre. Un train spécial avait amené à Juilly les nombreux anciens qui, malgré une température peu favorable, avaient tenu à se revoir et à se rappeler leurs années d'enfance et de jeunesse dans les murs mêmes qui en furent les témoins.

Belle fête, pleine d'espérance, pour cet important et prospère établissement.

UN GÉNÉREUX DONATEUR

Le Dr Bonnefé étant mort, ainsi que sa femme et son beau-père, dans un récent accident d'automobile, que nous avons raconté, les scellés avaient été apposés à son domicile.

Dimanche soir, seulement, ils ont été partiellement levés, et la justice a presque aussitôt découvert, très en évidence, dans un coffre-fort du défunt, un testament, daté de 1905, par lequel le docteur institue pour son héritière universelle la ville de Rodez.

Sa fortune n'élèverait à 300 000 francs.

ÉCHOS DES INVENTAIRES

On nous écrit de Matemale (Pyrénées-Orientales) :

M. l'abbé Jules Puy, curé de Matemale, est poursuivi pour l'attitude énergique dont il fit preuve, le 10 mars dernier, en s'opposant à l'inventaire de son église paroissiale. Il est cité à comparaître le 31 mai 1906, devant le tribunal correctionnel de Prades, pour être jugé sur l'accusation pour outrages envers le receveur d'enregistrement du Mont-Louis, dans l'exercice de ses fonctions.

TRIBUNAUX

LES MANIFESTANTS

Le clergé paroissial de Saint-Geniez (Aveyron) était poursuivi pour manifestations à l'occasion des inventaires. L'affaire avait été plaidée il y a quinze jours. Le jugement a été rendu aujourd'hui par le tribunal d'Espalion. M. le curé a été acquitté et les trois vicaires condamnés à des peines variant entre 16 et 25 francs.

L'ACCIDENT DU FUNICULAIRE DE BELLEVILLE

La 11e Chambre correctionnelle a rendu son jugement dans cette affaire. Le wattman Laureat a été condamné à 25 francs d'amende avec sursis, le chef de station Woitzaner et le receveur Perrot ont été acquittés.

Deux voyageurs qui se portaient partie civile ont obtenu chacun 500 francs de dommages-intérêts à titre de provision.

Trois médecins ont été chargés par le jugement d'examiner l'état de ces voyageurs pour déterminer le chiffre définitif des dommages-intérêts à leur allouer.

L'AFFAIRE MARC LAPIERRE

Le tribunal d'extradition de Londres a de nouveau renvoyé à huitaine l'affaire Marc Lapierre. Le défenseur a vainement demandé qu'on rendît l'argent saisi sur le prisonnier.

Les deux chefs d'accusation reçus de France visent l'extorsion d'une somme de 10 000 francs et d'une autre de 20 000 francs par des procédés de chantage.

POLYTECHNICIEN EN CONSEIL DE GUERRE

C'est à 11 h. 1/2 du soir que le Conseil de guerre a rendu samedi son jugement dans l'affaire du jeune polytechnicien Lauret, accusé de vol au préjudice de ses camarades et de la caisse de bienfaisance. Le jeune polytechnicien a été condamné à deux ans de prison et 100 francs d'amende. Il a obtenu la loi du sursis pour l'amende seulement.

FEUILLETON DU 29 MAI 1906 — 3 —

LES DESCAMPS

III

Quelques jours plus tard, il n'y avait plus un pli dans les champs des Descamps. On était au moment où, les blés rentrés, les cultivateurs s'empressent de recommencer une seconde moisson. Mais comme la pluie pendant deux jours avait trempé la terre, on attendait un beau temps pour se remettre à la besogne.

François partit un jour, de bonne heure, pour visiter les avoines dans les terres paternelles.

Oh! ces promenades aux matins de septembre, comme elles sont délicieuses, et comme ce jeune paysan, sans pouvoir en exprimer l'effet, en goûtait les charmes! La terre dort. Les brins d'herbe qui frissonnent au vent sont lustrés de rosée. La brise est fraîche, venant de très loin, et recueillant sur cette campagne que la nuit a humectée et rafraîchie toute les parfums mêlés des plantes, les souffles purs et vivifiants de la Bièvre. Il s'exhale des sillons entr'ouverts une brume ténue, légère et diaphane comme une vapeur. L'atmosphère reste silencieuse et calme, comme engourdie encore par les ténèbres. Seulement les alouettes matinales qui montent vers le zénith prolongent incessamment leurs chansons, et mêlent leurs voix vives, heureuses de se griser d'harmonie et de se perdre dans le grand espace bleu.

François s'en revenait, satisfait de sa visite, en fredonnant une vieille romance campagnarde, quand il aperçut à deux cents mètres une grande fille blonde, en corsage blanc, qui venait vers lui. Il la reconnut aussitôt. C'était Marie Blondeau. La chose était évidente : elle se trouvait là pour le rencontrer. Qu'aurait-elle pu faire d'autre en cet endroit, à cette heure matinale? Assurément elle l'avait vu partir de chez lui et elle s'était proposé de le rejoindre en pleins champs. De sa vue François éprouva autant de crainte que de plaisir : elle allait lui adresser des reproches peut-être.....

Ils se rapprochaient. La jeune fille qu'il voyait à présent nettement lui sembla plus belle ce matin. Marie, sans avoir les traits fins ni réguliers, était cependant une belle villageoise : une bonne figure ronde et jeune avec un corps vigoureux, débordant de santé. Et puis la fatigue de la marche, ou peut-être l'émotion, avait coloré ses joues.

Quand ils se rencontrèrent, elle s'arrêta un moment, un peu essoufflée, pour reprendre haleine. Puis ils marchèrent côte à côte dans le chemin de terre, bordé de saules élevés dont les branches se touchaient au-dessus de leur tête, en voûte.

— Bonjour, François. Je suis venue ici pour te parler, dit Marie dont la voix tremblait un peu.

— Bonjour, Marie. Je te remercie.

— Il me sembla que tu es moins gai depuis quelques jours, dit la jeune fille sur le même ton.

— Oh! non, Marie, je ne suis pas triste. Pourquoi le serais-je? Est-ce que nous ne nous aimons pas?

Un sourire s'esquissait sur ses lèvres, mais un peu d'appréhension pouvait s'y lire aussi.

— Je te crois, répondit Marie. Mais, enfin, tu me parles moins. Ainsi, hier, quand je t'ai vu à ta maison, tu as à peine eu l'air de me remarquer.

— Tu te trompes, Marie. Si je ne te l'ai pas montré au dehors, je ne t'en aimais pas moins. Si je te paraissais sombre, c'est que peut-être j'avais des ennuis, de grands ennuis.....

Il disait ces mots lentement, avec un soupir, soucieux déjà, presque attristé.

— Est-ce que ton père et ton oncle t'ont mal parlé de moi?

Le jeune homme, à cette question, regarda sa fiancée avec plus de tendresse. Il sentait qu'elle souffrait et que sa réponse allait la faire souffrir davantage encore. Il répondit pourtant avec une courageuse franchise.

— Je ne leur ai pas encore parlé.....

Puis il se tut, comme regrettant d'avoir proféré cet aveu. Marie Blondeau eut un tremblement rapide de tout le corps. Une rougeur subite lui monta au front.

— Comment! tu ne leur as pas parlé! Tu ne l'avais cependant promis l'autre jour..... As-tu honte de moi? Dis-le. Nous ne resterions là. Il ne faut pas que je te sois à charge. Et j'aimerais mieux le savoir sans tarder si tu ne voulais vraiment pas me marier. Ces choses-là doivent se dire simplement. Il faut être franc. Assurément, si tu crois que je me laisserai traîner par toi des mois et des mois..... Ce n'est pas d'un honnête garçon de parler à une jeune fille et de ne pas vouloir l'épouser.

Elle parlait ainsi, emportée tout de suite aux extrémités par sa colère. Mais quand elle vit dans les yeux de François perler une larme, et dans le regard dont il l'enveloppait un profond accent de douleur, elle s'arrêta, craignant d'en avoir trop dit. Mais, comme il ne répondait pas et la fixait toujours avec tristesse, elle reprit :

— Pourquoi ne parles-tu pas alors si tu m'aimes? Pourquoi? Dis!

— J'ai peur de contrister mon père et mon oncle, répondit François avec un visible effort.

— Les contristerai ces vieux! Elle parlait maintenant avec un mépris si évident qu'il se sentit touché jusqu'au cœur. Tu n'as pas peur de ma froisser, moi, cependant!... Et pourquoi les contristerais-tu?

— Oh! Marie, si tu savais comme ils seront désolés d'apprendre mon mariage, essaya de dire François.

— Tu veux dire qu'ils rougiront de moi! s'exclama la jeune fille qui s'irritait par degrés. Eh bien! tu peux le leur répéter, je les veux, je veux bien ta famille! S'ils sont plus riches, ils n'en sont pas plus estimés, va... ces égoïstes et ces avares!

Alors, soit qu'elle eût vraiment l'intention de rompre avec lui, soit qu'elle jugeât son départ brusque plus frappant et plus de nature à décider l'irrésolu, elle tourna les talons et avec une hâte fiévreuse elle reprit le chemin qui la ramènerait chez elle.

François ne la rappela pas. Il la voyait trop impatiente. Et d'ailleurs, les paroles amères de Marie contre son père et son oncle l'avaient blessé dans son amour-propre, dans sa piété pour eux.

Il revint à son tour vers la ferme, mélancolique. C'était la première fois qu'une brouille survenait entre Marie et lui, la première fois qu'ils s'étaient dit des paroles qui n'étaient pas des paroles d'amitié tend